

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE COMMUNE DE SISTERON

DMSC-2023-10-05

DÉCISION DU MAIRE

<u>OBJET</u>: Règlement intérieur valant convention d'occupation de la cathédrale – Concert organisé par madame Nicole TURCAN – Présidente de l'Association LA CLE DES CHANTS le dimanche 17 décembre 2023

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la proposition de madame Nicole TURCAN, Présidente de l'association LA CLE DES CHANTS domiciliée Place de Flore – Mairie d'Aubignosc – 04200 AUBIGNOSC (Alpes-de-Haute-Provence), organisatrice du concert cité en objet.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de donner une autorisation pour l'occupation de la cathédrale Notre-Dame-des-Pommiers pour l'organisation d'un concert le dimanche 17 décembre 2023 à 16 heures.

DÉCIDE

<u>ARTICLE 1</u>: d'approuver le règlement intérieur valant convention d'occupation de la cathédrale Notre-Damedes-Pommiers pour le concert organisé par madame Nicole TURCAN, Présidente de l'association LA CLE DES CHANTS devant avoir lieu le dimanche 17 décembre 2023 à 16 heures.

ARTICLE 2: La mise à disposition est gratuite de 15 heures à 22 heures.

ARTICLE 3 : Celle-ci sera applicable dès notification.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

<u>ARTICLE 5</u>: Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et madame Nicole TURCAN.

Fait à Sisteron, le 20 octobre 2023

Pour copie conforme

Le Maire, Daniel SPAGNOU